

**Délibération n°2024-06**

**Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 2**

**Objet : Approbation du Budget Primitif 2024 de l'Office de Tourisme**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 16 février 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 27    Membres présents : 19    Pouvoirs : 7    Suffrages exprimés : 26**

**Étaient présents :**

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Robert USSEGLIO ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPPELLA.

**Étaient représentés :**

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT  
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER  
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO  
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPPELLA  
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN  
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL  
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

**Absents excusés :**

Michel CHAPUIS, Rémi DUTHOIT, Emmanuel LUTHRINGER, Christophe LOPEZ, Maryse BLANC, Marc DINI, Nadine CURNIER, Odile CHENEVEZ.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**13 communes sont donc représentées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2221-10, L.5211-1, L5216-5 et R.2221-18 à R.2221-52 ;

VU les articles L.133-7 ; L.133-8 et R.133-10 du Code du Tourisme ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-06-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

VU la délibération n°2024-01-01 du 15 janvier 2024 de l'Office de Tourisme Communautaire Forcalquier Haute-Provence approuvant le budget primitif 2024 ;

VU les statuts de l'Office de Tourisme ;

**CONSIDERANT** que l'application de l'instruction budgétaire et comptable, nomenclature M4 est applicable à l'Office de Tourisme ;

**CONSIDERANT** que le conseil d'administration de l'Office de Tourisme a approuvé ce Budget le 15 janvier 2024, soit moins de 2 mois après le DOB réalisé le 11 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que le conseil communautaire doit approuver à son tour le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- D'approuver le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme Communautaire Forcalquier Haute-Provence,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président ou un conseiller communautaire délégué à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président  
David GEHANT



Acte publié le : 04 MARS 2024

**BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2024**

Office de Tourisme Communautaire Forcalquier Haute Provence

Chapitres	Budget
<b>Total des dépenses Fonctionnement (011+012+65+68)</b>	<b>300 000,00 €</b>

<b>Total des dépenses Chapitre 011</b>	<b>86 290,00 €</b>
----------------------------------------	--------------------

Comptes et libellés	Budget
<b>602 - ACHAT STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS</b>	<b>200,00 €</b>
60222 - Produits d'entretien	200,00 €
<b>606 - ACHAT DE MATIERE ET FOURNITURES</b>	<b>4 800,00 €</b>
6063 - fournitures de petits équipements	1 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	800,00 €
607 - Achat marchandises (boutique)	3 000,00 €
<b>61-622 à 688 - AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>81 290,00 €</b>
6135 - Locations mobilières (Photocopieur + Tpe + Synchro + logiciels apidae Avizi etc.)	8 350,00 €
6156 - Maintenance (Site Internet, informatique, billetterie, compta)	6 500,00 €
6161 - Assurances (RC Pro + commercialisation)	1 350,00 €
618 - Divers - Abonnement PQR	300,00 €
6226 - Honoraires (Bulletins de salaires)	2 200,00 €
6231 - Annonces et insertions (Print)	5 000,00 €
6233 - Foires, expositions, salons	4 500,00 €
6236 - Catalogues et imprimés (Brochures, tracts, guides des animations, dépliant appel etc.)	25 000,00 €
6237 - Publications (Achat Facebook, influenceurs, Photos, videos etc.)	10 000,00 €
6251 - Frais de déplacement (dans les communes, salons etc)	5 500,00 €
6256 - Frais de missions (Hébergement, restauration)	2 000,00 €
6257 - Frais de réception	790,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	1 800,00 €
6262 - Frais de télécommunications	4 100,00 €
627 - frais bancaires (commissions carte bleue + PEE)	600,00 €
6281 - Concours divers (cotisations adhésions FROT, ADN tourisme, CRT etc.)	2 500,00 €
6288 - Autres	800,00 €

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-06-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024

011 - Charges à caractère général

<b>Total des dépenses Chapitre 012</b>	<b>211 700,00 €</b>
----------------------------------------	---------------------

Comptes et libellés	Budget
<b>631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations</b>	<b>5 100,00 €</b>
6311 - Taxe sur les salaires	4 000,00 €
6312 - Taxe d'apprentissage	1 100,00 €
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>	<b>2 400,00 €</b>
6333 - Formation continue	2 400,00 €
<b>64 - Charges de Personnel</b>	<b>204 200,00 €</b>
6411 - Salaires 4 personnes permanentes + 1 CDD 6 mois + 1 contrat alternance (Compta-RH support)	136 000,00 €
6451 - URSSAF	23 000,00 €
6452 - Mutuelles	2 000,00 €
6453 - Caisse de retraite	7 500,00 €
6475 - Médecine du travail	1 300,00 €
648 - PEE pour 3 mois	1 400,00 €
648 - Mise à disposition direction	33 000,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés

<b>Total des dépenses autres comptes</b>	<b>2 010,00 €</b>
------------------------------------------	-------------------

Comptes et libellés	Budget
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00 €</b>
6518 - Autres (arrondis PAS)	10,00 €
<b>68 - Provisions</b>	<b>2 000,00 €</b>
68 - Provisions (Retraites)	2 000,00 €

Autres comptes

<b>Total des recettes</b>		<b>300 000,00 €</b>
<b>Comptes et libellés</b>		<b>Budget</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>		<b>0,00 €</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté		0,00 €
<b>013 - Atténuations de charges</b>		<b>2 500,00 €</b>
Atténuation des charges (Maladie, Aide apprenti)		2 500,00 €
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>		<b>34 418,70 €</b>
7068 Prestation de Service (Partenariats, Billetterie etc.)		22 000,00 €
7078 - Ventes produits boutique		12 418,70 €
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>		<b>107 000,00 €</b>
74 Subvention CCPFML		107 000,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion</b>		<b>110 000,00 €</b>
753 Taxe de séjour		110 000,00 €
<b>77 - Produits Exceptionnels</b>		<b>46 081,30 €</b>
774 Subvention exceptionnelle (Rando Ludique)		46 081,30 €

Produits

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20240222-06-2024-DE  
Date de réception préfecture : 04/03/2024